Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le
ID : 022-212202105-20260130-2026_01_30_05-DE

PLOUBAZLANEC

MAIRIE de PLOUBAZLANEC – 22620
Tel : 02-96-55-80-36 e.mail : mairie.ploubazlanec@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 30 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le Vendredi 30 Janvier à 18 h 00, en application des articles L 2121-7 et L 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Ploubazlanec, sous la présidence de Monsieur Richard VIBERT, Maire. Convocations en date du 23 Janvier 2026.

ETAIENT PRESENTS : R. VIBERT, J. MONBEL, A. KERAMBRUN LE TALLEC, E. LOMBART, H. ILLIEN, C. MORIN, J.F. RIOU, G. LE BARS, N. MARREC, S. COMBELAS, C. GOUPIL, S. MASSE, F. ATTARD, P. CLEC'H, M. BREZELLEC, C. LOUSTAU-CAZALET, J. BALCOU, C. MENGUY

ETAIENT REPRESENTES : S. GUEGAN par R. VIBERT J.P. LEC'HVIEN par J.F. RIOU, G. CONAN par J. BALCOU

ETAIENT ABSENTS : Y. SAVARY, T. PESQUET

SECRETAIRE DE SEANCE : J. MONBEL

PERSONNEL ADMINISTRATIF et TECHNIQUE : C. HERNOT, L. BEDFERT et B. MASSE

DELIBERATION 2026-01-30 - DOSSIER N° 5

AFFAIRES FONCIERES – ACQUISITION D'UNE EMPRISE DES PARCELLES AL 38 ET 39 CORNEC/L'ARCOUEST

Présentation : R. VIBERT

Par délibération du 3 Octobre 2025, le Conseil Municipal avait proposé aux propriétaires des parcelles AL 38 et 39 à l'Arcouest, l'acquisition d'une emprise au prix de 2.50 €/m^2.

Cette acquisition s'avérait nécessaire pour le projet d'aménagement de la lagune à Cornec et plus précisément la piste cyclable vers le parking de Cornec puisque le projet initial de passage par la lagune avec la réalisation d'une plateforme bois avait été refusé.

Après discussion avec les propriétaires, ces derniers consentiraient à vendre cette emprise au prix de 5 €/m^2 frais de Géomètre et rédaction d'acte à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal, à la Majorité, après délibération,

- **DECIDE de se porter acquéreur d'une emprise sur les parcelles AL 38 et 39 à Cornec (surface précise à confirmer par le géomètre) au prix de 5 €/m^2 (frais de géomètre et rédaction d'acte à la charge de la Commune)**
- **AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à cette acquisition.**

1 ABSTENTION (Mme MENGUY C. qui précise qu'elle s'abstient non pas pour le prix mais pour l'achat du terrain pour la piste cyclable)

Pour extrait certifié conforme,
Richard VIBERT
MAIRE de PLOUBAZLANEC